

ANIMATION « LA FETE DU PRINTEMPS »
DECOUVERTE DE PONEYS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des animations dans le cadre de la manifestation « La fête du printemps »,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec le Centre équestre du Lonval, n° de SIRET n° 494 894 124 00010, domicilié à BONNEUIL-EN-VALOIS (60123), représenté par Madame Marina CHENILLAT.

Article 2 :

Le Centre équestre du Lonval organisera une animation « Découverte de poneys », les 25 et 26 avril 2026 de 14h à 18h dans le parc Sainte-Agathe.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 650 €/TTC.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 03 mars 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

04 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEC2026-15-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026